
SECRETARIAT GENERAL

AGENCE GENERALE DE
RECRUTEMENT DE L'ETAT

DIRECTION DE L'ORGANISATION DES CONCOURS

Ouagadougou, le **28 APR 2017**

N° 17.472 /MFPTPS/SG/AGRE/DOC

**LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE**

COMMUNIQUE

Des concours professionnels pour le recrutement de **cinquante et un (51)** Elèves Attachés d'Administration Scolaire et Universitaire (AASU) et de **cinquante et deux (52)** Elèves Attachés d'Intendance Scolaire et Universitaire (AISU) à former dans les Instituts Régionaux d'Administration (IRA) est ouvert le **18 juin 2017** dans les centres de Ouagadougou, Bobo-Dioulasso, Koudougou, Fada N'Gourma, Dédougou, Tenkodogo, Ouahigouya, Kaya, Dori, Gaoua, Manga, Ziniaré et Banfora, session de **2017**.

Aucune formation n'est prévue à Ouagadougou.

Les candidats admis choisiront par ordre de mérite au regard du classement de la liste d'admission, l'Institut Régional d'Administration (IRA) de formation en fonction des capacités d'accueil par IRA.

A. CONDITIONS DE CANDIDATURE

Peuvent prendre part à ce concours, les agents de la fonction publique d'Etat ci-après, en activité ou en détachement, âgés de quarante-sept (47) ans au plus au 31 décembre 2017 et remplissant la condition suivante :

- être Instituteur Adjoint Certifié de catégorie C échelle 1 ou 2 justifiant d'au moins cinq (05) ans d'ancienneté dans une administration publique de l'Etat, dont trois (03) ans de service effectif dans l'emploi d'Instituteur Adjoint Certifié au 31 décembre 2017.

Les Instituteurs Adjoint Certifiés admis au CAP, les agents de la fonction publique d'Etat déjà en formation dans une école de formation professionnelle ne sont pas autorisés à prendre part à ce concours.

Les agents de la fonction publique d'Etat de retour de stage de formation doivent justifier de trois (03) ans de service effectif au 31 décembre 2017 pour compter de la date de reclassement.

En l'absence de l'acte de reversement, les classifications catégorielles entre les agents contractuels et les fonctionnaires sont conservées.

Tout contrevenant aux conditions de candidature s'expose à des sanctions conformément aux textes en vigueur.

B- COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Les dossiers de candidature sont adressés à monsieur le Ministre de la fonction publique, du travail et de la protection sociale sous couvert de la voie hiérarchique. Ils sont centralisés par les Directions des Ressources Humaines (DRH) ou les Directions des Affaires Administratives et Financières (DAAF) dont relève le candidat les jours ouvrables du **02 au 15 mai 2017** de 07h à 15h30 mn et acheminés à la Direction des Ressources Humaines du Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation.

Les dossiers doivent comporter les pièces suivantes :

- une demande manuscrite revêtue d'un timbre fiscal de 200 Francs CFA, datée et signée par le candidat et précisant son numéro matricule, ses catégorie et échelle, son emploi et son adresse dont le téléphone; comportant les avis motivés du supérieur hiérarchique immédiat du candidat et du Directeur chargé des Ressources Humaines du Ministère ou de l'institution dont relève le candidat ;
- une attestation de service délivrée par le Directeur des ressources humaines du Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation (MENA), certifiant que le candidat remplit les conditions d'âge, d'ancienneté de service, de catégorie et d'échelle ;
- une photocopie légalisée du (ou des) diplôme (s) exigé (s) ou de leurs attestations ;
- un extrait d'acte de naissance ou toute pièce en tenant lieu ;
- une photocopie de l'arrêté d'intégration ou de titularisation, de l'acte de reclassement ou de la décision d'engagement accompagnée du certificat de prise de service;
- une copie de l'arrêté de détachement pour les agents se trouvant dans cette position.

Tout dossier incomplet ou non conforme n'est pas accepté.

C- ADMINISTRATION DES EPREUVES

Les épreuves se déroulent le **18 juin 2017** dans le chef-lieu de région dont relève le candidat selon les horaires ci-après :

- 07h 30 à 11h 30 : Etude de dossier.....coef.3
- 12h30 à 15h30: Culture Générale..... coef.2

Les épreuves sont notées de 0 à 20 et toute note inférieure à 07/20 est éliminatoire.

Une moyenne générale d'au moins égale à 10/20 est exigée pour l'admission.

Les candidats se présenteront devant la salle de composition, munis de la Carte nationale d'identité burkinabè ou du passeport en cours de validité et du nécessaire pour composer.

La durée de la formation est de vingt-un (21) mois

Les lieux du déroulement des épreuves écrites seront précisés ultérieurement.

L'appel des candidats est fixé à 06h 30 mn le jour de l'administration des épreuves.

Pour le Ministre et par délégation,
le Secrétaire général



Koudbi SINARE
Chevalier de l'Ordre National

SECRETARIAT GENERAL

AGENCE GENERALE DE
RECRUTEMENT DE L'ETAT

DIRECTION DE L'ORGANISATION DES CONCOURS

Ouagadougou, le **28 APR 2017**

N° 17.471 /MFPTPS/SG/AGRE/DOC

**LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE**

COMMUNIQUE

Un concours professionnel pour le recrutement de **trente (30)** élèves attachés d'éducation à former à l'Ecole Normale Supérieure de l'Université de Koudougou (ENS/UK), est ouvert le **18 juin 2017** dans le centre unique de Ouagadougou, session de 2017.

A- CONDITIONS DE CANDIDATURE

Peuvent faire acte de candidature à ce concours, les agents de la fonction publique d'Etat, en activité ou en détachement, âgés de 47 ans au plus au 31 décembre 2017 et remplissant les conditions suivantes :

Etre Assistant d'Education et avoir une ancienneté d'au moins cinq (05) ans dans une administration publique de l'Etat dont trois (03) ans de service effectif dans l'emploi d'Assistant d'Education au 31 décembre 2017 ;

En outre, les candidats doivent remplir les conditions d'aptitudes physique et mentale exigées pour l'exercice de l'emploi, notamment :

- avoir une acuité visuelle normale ou après correction s'il y a lieu ;
- n'être pas atteint de surdité ni de bégaiement.

Les agents de la fonction publique d'Etat en cours de formation dans une école de formation professionnelle ne sont pas autorisés à prendre part à ce concours.

Les agents de la fonction publique d'Etat de retour de stage de formation doivent justifier de trois (03) ans de service effectif au 31 décembre 2017 pour compter de la date de reclassement.

En l'absence de l'acte de reversement, les classifications catégorielles entre les agents contractuels et les fonctionnaires sont conservées.

Tout contrevenant aux conditions de candidature s'expose à des sanctions conformément aux textes en vigueur.

B- COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Les dossiers de candidature sont adressés à monsieur le Ministre de la fonction publique, du travail et de la protection sociale sous couvert de la voie hiérarchique. Ils sont centralisés par les Directions des Ressources Humaines (DRH) ou les Directions des Affaires Administratives et Financières (DAAF) dont relèvent les candidats et acheminés à la Direction des Ressources Humaines du Ministère de l'Éducation Nationale et de l'Alphabétisation (DRH/MENA), les jours ouvrables **du 02 au 15 mai 2017** de 07h à 15h 30 mn.

Les dossiers doivent comporter les pièces suivantes :

- une demande manuscrite revêtue d'un timbre fiscal de 200 Francs CFA, datée et signée par le candidat et précisant son numéro matricule, ses catégorie et échelle, son emploi et son adresse dont le téléphone; comportant les avis motivés du supérieur hiérarchique immédiat du candidat, du Directeur régional et du Directeur chargé des Ressources Humaines du Ministère ou de l'institution dont relève le candidat ;
- un certificat médical attestant que le candidat a une acuité visuelle normale ou après correction et n'est pas atteint de surdit   ni de b  galement ;
- un extrait d'acte de naissance ou de jugement suppl  tif en tenant lieu ;
- une photocopie l  galis  e du certificat d'aptitude aux fonctions d'assistant d'  ducation ;
- une photocopie de l'arr  t   d'int  gration ou de titularisation, de reclassement ou de la d  cision d'engagement accompagn  e du certificat de prise de service;
- un   tat de services donnant le d  tail des ann  es effectives de surveillance sign   par le chef d'  tablissement ou le directeur de service et contresign   par le Directeur r  gional ;
- une attestation de service d  livr  e par le Directeur des ressources humaines indiquant que le candidat remplit les conditions d'  ge et d'anciennet   ;
- une copie de l'arr  t   de d  tachement pour les agents se trouvant dans cette situation ;
- une copie de l'arr  t   de nomination dans l'emploi d'Assistant d'  ducation, s'il y a lieu.

Tout dossier incomplet ou non conforme n'est pas accept  .

C- ADMINISTRATION DES EPREUVES

Les   preuves se d  roulent le **18 juin 2017** selon les horaires ci-apr  s :

- 07h 30    11h 30 : Etude de cas portant sur l'animation de la vie scolaire..... Coef. 03
- 12h30    14h 30 : Epreuve de culture g  n  rale Coef. 02

Les   preuves sont not  es de 0    20 et toute note inf  rieure    07/20 est   liminatoire.

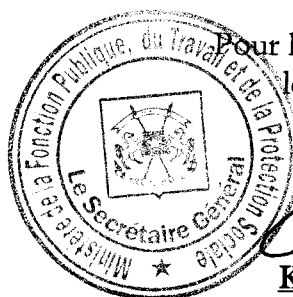
Une moyenne générale au moins égale à 10/20 est exigée pour l'admission.

La durée de la formation est de vingt-un (21) mois.

Les candidats se présenteront devant la salle de composition, munis de la Carte nationale d'identité burkinabè ou du passeport en cours de validité et du nécessaire pour composer.

Le lieu du déroulement des épreuves écrites sera précisé ultérieurement.

L'appel des candidats est fixé à 06h 30 mn le jour de l'administration des épreuves.



Pour le Ministre et par délégation,
le Secrétaire général

Koudbi SINARE
Chevalier de l'Ordre National

SECRETARIAT GENERAL

AGENCE GENERALE
DE RECRUTEMENT DE L'ETAT

Ouagadougou, le 28 APR 2017

DIRECTION DE L'ORGANISATION DES CONCOURS

N° 17,470 /MFPTPS/SG/AGRE/DOC

**LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE**

COMMUNIQUE

Un concours professionnel pour le recrutement de **cent vingt-cinq (125)** élèves professeurs certifiés des lycées et collèges titulaires du CAP-CEG, à former à l'Institut des sciences (IDS) de Ouagadougou, est ouvert le **18 juin 2017** dans le centre unique de Ouagadougou, session de **2017**.

Le nombre de places mis au concours est fixé à 125 et se répartit comme suit :

N° d'ordre	DISCIPLINES	NOMBRE
1	Mathématiques	45
2	Sciences physiques	40
3	Sciences de la vie et de la terre	40
TOTAL		125

A CONDITIONS DE CANDIDATURE

Peuvent faire acte de candidature à ce concours, les professeurs certifiés des collèges d'enseignement général et technique en activité ou en détachement, âgés de quarante-sept (47) ans au plus au 31 décembre 2017, titulaires du CAP-CEG dans les options Maths/PC et maths/SVT, justifiant d'une ancienneté d'au moins cinq (05) ans dans l'administration publique dont trois (03) ans de service effectif dans l'emploi de professeur certifié des collèges d'enseignement général et technique au 31 décembre 2017.

En outre, les candidats doivent remplir les conditions d'aptitudes physique et mentale exigées pour l'exercice de l'emploi, notamment :

- avoir une acuité visuelle normale ou après correction s'il y a lieu ;
- n'être pas atteint de surdit  ni de b gaiement.

Les agents de la fonction publique d'Etat en cours de formation dans une  cole de formation professionnelle ne sont pas autoris s   prendre part   ce concours.

Les agents de la fonction publique d'Etat de retour de stage de formation doivent justifier de trois (03) ans de service effectif au 31 décembre 2017 pour compter de la date de reclassement.

En l'absence de l'acte de reversement, les classifications catégorielles entre les agents contractuels et les fonctionnaires sont conservées.

Tout contrevenant aux conditions de candidature s'expose à des sanctions conformément aux textes en vigueur.

B- COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Les dossiers de candidature sont adressés à monsieur le Ministre de la fonction publique, du travail et de la protection sociale sous couvert de la voie hiérarchique. Ils sont centralisés par les Directions des Ressources Humaines (DRH) ou les Directions des Affaires Administratives et Financières (DAAF) dont relèvent les candidats et acheminés à la Direction des Ressources Humaines du Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation (DRH/MENA), les jours ouvrables du **02 au 15 mai 2017** de 07h à 15h 30 mn.

Les dossiers doivent comporter les pièces suivantes :

- une demande manuscrite revêtue d'un timbre fiscal de 200 Francs CFA, datée et signée par le candidat et précisant son numéro matricule, ses catégorie et échelle, son emploi et son adresse dont le téléphone; comportant les avis motivés du supérieur hiérarchique immédiat du candidat, du Directeur régional et du Directeur chargé des Ressources Humaines du Ministère ou de l'institution dont relève le candidat ;
- un certificat médical attestant que le candidat a une acuité visuelle normale ou après correction et n'est pas atteint de surdité ni de bégaiement ;
- un extrait d'acte de naissance ou de jugement supplétif en tenant lieu ;
- une photocopie légalisée du diplôme ou de l'attestation du CAP-CEG option MATHS/PC ou Maths/SVT ou la photocopie de l'arrêté d'admission ;
- une photocopie de l'arrêté d'intégration ou de titularisation, de l'acte de reclassement ou de la décision d'engagement accompagnée du certificat de prise de service;
- un état des services donnant le détail des années effectives d'enseignement délivré par le chef d'établissement et contresigné par le Directeur régional ;
- une attestation de service délivrée par le Directeur des ressources humaines indiquant que le candidat remplit les conditions d'âge et d'ancienneté ;
- une copie de l'arrêté de détachement pour les candidats se trouvant dans cette situation.

Tout dossier incomplet ou non conforme n'est pas accepté.

C- ADMINISTRATION DES EPREUVES

Les épreuves se déroulent le **18 juin 2017** selon les horaires ci-dessous :

- 07h30 à 11h30 : Epreuve de spécialité coef. 3.
- 12h30 à 16h30 : Epreuve de pédagogie générale coef. 2.

Chaque épreuve est notée de 0 à 20 et toute note inférieure à 07/20 est éliminatoire.

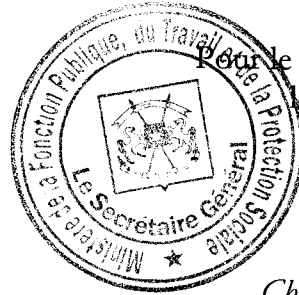
Une moyenne générale au moins égale à 10/20 est exigée pour l'admission.

La durée de la formation est de vingt-quatre (24) mois.

Les candidats se présenteront devant la salle de composition, munis de la Carte nationale d'identité burkinabè ou du passeport en cours de validité et du nécessaire pour composer.

Le lieu du déroulement des épreuves écrites sera précisé ultérieurement.

L'appel des candidats est fixé à 06h 30 mn le jour de l'administration des épreuves.



Pour le Ministre et par délégation,
Le Secrétaire général

Koudbi SINARE
Chevalier de l'Ordre National

SECRETARIAT GENERAL

AGENCE GENERALE DE
RECRUTEMENT DE L'ETAT

DIRECTION DE L'ORGANISATION DES CONCOURS

Ouagadougou, le 28 APR 2017

N° 17,469 /MFPTPS/SG/AGRE/DOC

**LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE**

COMMUNIQUE

Un concours professionnel pour le recrutement de **vingt-cinq (25)** élèves conseillers d'éducation à former à l'Ecole Normale Supérieure de l'Université de Koudougou (ENS/UK), est ouvert le **18 juin 2017** dans le centre unique de Ouagadougou, session de 2017.

A- CONDITIONS DE CANDIDATURE

Peuvent faire acte de candidature à ce concours, les agents de la fonction publique d'Etat, en activité ou en détachement, âgés de quarante-sept (47) ans au plus au 31 décembre 2017 et remplissant l'une des conditions suivantes :

- Etre titulaire du Certificat d'Aptitude Pédagogique (CAP), de catégorie B1, justifiant d'une ancienneté d'au moins cinq (05) ans dans l'administration publique dont trois (03) ans de service effectif en qualité d'Attaché d'éducation au 31 décembre 2017 ;
- Etre titulaire du Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Attaché d'Education (CAFAE), de catégorie B1 justifiant d'une ancienneté d'au moins cinq (05) ans dans l'administration publique dont trois (03) ans de service effectif en qualité d'Attaché d'éducation au 31 décembre 2017.

En outre, les candidats doivent remplir les conditions d'aptitudes physique et mentale exigées pour l'exercice de l'emploi, notamment :

- avoir une acuité visuelle normale ou après correction s'il y a lieu ;
- n'être pas atteint de surdité ni de bégaiement.

Les agents de la fonction publique d'Etat en cours de formation dans une école de formation professionnelle ne sont pas autorisés à prendre part à ce concours.

Les agents de la fonction publique d'Etat de retour de stage de formation doivent justifier de trois (03) ans de service effectif au 31 décembre 2017 pour compter de la date de reclassement.

En l'absence de l'acte de reversement, les classifications catégorielles entre les agents contractuels et les fonctionnaires sont conservées.

Tout contrevenant aux conditions de candidature s'expose à des sanctions conformément aux textes en vigueur.

B- COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Les dossiers de candidature sont adressés à monsieur le Ministre de la fonction publique, du travail et de la protection sociale sous couvert de la voie hiérarchique. Ils sont centralisés par les Directions des Ressources Humaines (DRH) ou les Directions des Affaires Administratives et Financières (DAAF) dont relèvent les candidats et acheminés à la Direction des Ressources Humaines du Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation (DRH/MENA), les jours ouvrables du **02 au 15 mai 2017** de 07h à 15h 30 mn.

Les dossiers doivent comporter les pièces suivantes :

- une demande manuscrite revêtue d'un timbre fiscal de 200 Francs CFA, datée et signée par le candidat et précisant son numéro matricule, ses catégorie et échelle, son emploi et son adresse dont le téléphone; comportant les avis motivés du supérieur hiérarchique immédiat du candidat, du Directeur régional et du Directeur chargé des Ressources Humaines du Ministère ou de l'institution dont relève le candidat ;
- un certificat médical attestant que le candidat a une acuité visuelle normale ou après correction et n'est pas atteint de surdité ni de bégaiement ;
- un extrait d'acte de naissance ou de jugement supplétif en tenant lieu ;
- une photocopie légalisée du (ou des) diplôme (s) exigé (s) ;
- une photocopie de l'arrêté d'intégration ou de titularisation, de l'acte de reclassement ou de la décision d'engagement accompagnée du certificat de prise de service;
- un état de services donnant le détail des années effectives de surveillance signé par le chef d'établissement ou le directeur de service et contresigné par le Directeur régional ;
- une attestation de service délivrée par le Directeur des ressources humaines indiquant que le candidat remplit les conditions d'âge et d'ancienneté ;
- une copie de l'arrêté de détachement pour les agents se trouvant dans cette situation ;
- une copie l'arrêté de nomination dans l'emploi d'attaché d'éducation, s'il y a lieu.

Tout dossier incomplet ou non conforme n'est pas accepté.

C- ADMINISTRATION DES EPREUVES

Les épreuves se déroulent le 18 juin 2017 selon les horaires ci-après :

- 07h 30 à 11h 30 : Etude de cas portant sur la gestion et l'animation de la vie scolaire.....Coef. 03

- 12h30 à 14h 30 : Epreuve de culture générale..... Coef. 02

Les épreuves sont notées de 0 à 20 et toute note inférieure à 07/20 est éliminatoire.

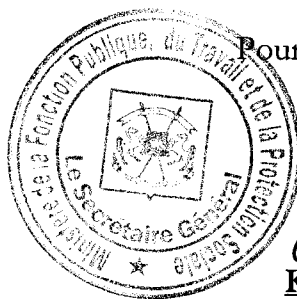
Une moyenne générale au moins égale à 10/20 est exigée pour l'admission.

La durée de la formation est de vingt-quatre (24) mois.

Les candidats se présenteront devant la salle de composition, munis de la Carte nationale d'identité burkinabè ou du passeport en cours de validité et du nécessaire pour composer.

Le lieu du déroulement des épreuves écrites sera précisé ultérieurement.

L'appel des candidats est fixé à 06h 30 mn le jour de l'administration des épreuves.



Pour le Ministre et par délégation,
le Secrétaire général

Koudbi SINARE

Chevalier de l'Ordre National

SECRETARIAT GENERAL

AGENCE GENERALE DE
RECRUTEMENT DE L'ETAT

DIRECTION DE L'ORGANISATION DES CONCOURS

Ouagadougou, le 28 APR 2017

N° 17.468 /MFPTPS/SG/AGRE/DOC

**LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE**

COMMUNIQUE

Un concours professionnel pour le recrutement de **deux cent quatre vingt (280)** Elèves Instituteurs Principaux à former à l'Ecole Normale Supérieure de l'Université de Koudougou est ouvert le **18 juin 2017** dans les centres de Ouagadougou, Bobo-Dioulasso, Koudougou, Fada N'Gourma, Dédougou, Tenkodogo, Ouahigouya, Kaya, Dori, Gaoua, Manga, Ziniaré et Banfora, session de **2017**.

Le nombre de postes se répartit comme suit :

- Instituteurs Principaux (option classique) : **250**
- Instituteurs Principaux (option éducation non formelle) : **30**

A. CONDITIONS DE CANDIDATURE

Peuvent prendre part à ce concours les Instituteurs Certifiés en activité ou en détachement âgés de quarante sept (47) ans au plus au 31 décembre 2017, et justifiant d'une ancienneté d'au moins cinq (05) ans dans une administration publique de l'Etat au 31 décembre 2017 dont trois (03) ans de service effectif dans l'emploi d'Instituteur Certifié.

En outre, les candidats doivent remplir les conditions d'aptitudes physique et mentale exigées pour l'exercice de l'emploi, notamment :

- avoir une acuité visuelle normale ou après correction s'il y a lieu ;
- n'être pas atteint de surdité ni de bégaiement.

Les agents de la fonction publique d'Etat en cours de formation dans une école de formation professionnelle ou déjà nommés dans un emploi spécifique autre que celui de l'enseignement ne sont pas autorisés à prendre part à ce concours.

Les agents de la fonction publique d'Etat de retour de stage de formation doivent justifier de trois (03) ans de service effectif au 31 décembre 2017 pour compter de la date de reclassement.

En l'absence de l'acte de reversement, les classifications catégorielles entre les agents contractuels et les fonctionnaires sont conservées.

Tout contrevenant aux conditions de candidature s'expose à des sanctions conformément aux textes en vigueur.

B. COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Les dossiers de candidature sont adressés à monsieur le Ministre de la fonction publique, du travail et de la protection sociale sous couvert de la voie hiérarchique. Ils sont centralisés par les Directions des Ressources Humaines (DRH) ou les Directions des Affaires Administratives et Financières (DAAF) dont relèvent les candidats et acheminés à la Direction des Ressources Humaines du Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation (DRH/MENA), les jours ouvrables du **02 au 15 mai 2017** de 07h à 15h 30 mn.

Les dossiers doivent comporter les pièces suivantes :

- une demande manuscrite revêtue d'un timbre fiscal de 200 frs datée et signée du candidat, indiquant son numéro matricule, son adresse dont le téléphone, ses catégorie et échelle, son emploi et comportant l'avis motivé du supérieur hiérarchique immédiat et du Directeur des Ressources Humaines ou celui du DAAF du ministère dont relève le candidat. Pour l'option éducation non formelle, les candidats doivent préciser la langue nationale codifiée ;
- un extrait d'acte de naissance ou toute autre pièce en tenant lieu ;
- une copie de l'acte de reclassement ou de la décision d'admission au CAP ou du diplôme du CAP légalisé ;
- un état des services détaillé délivré par le Chef de Circonscription d'Education de Base ou le Directeur de service indiquant que le candidat satisfait aux conditions d'âge et d'ancienneté dans l'emploi ;
- une copie de l'arrêté de détachement pour les candidats se trouvant dans cette position ;
- un certificat médical attestant que le candidat a une acuité visuelle normale ou après correction et n'est pas atteint de surdité ni de bégaiement.

Tout dossier incomplet ou non conforme n'est pas accepté.

C. ADMINISTRATION DES EPREUVES

Les épreuves du concours se déroulent le 18 juin 2017 dans le chef-lieu de région dont relève le candidat selon les horaires ci-après :

Les candidats de l'option classique subiront les épreuves ci-après :

- 07h30 à 10h30 : Pédagogie Généralecoéf.3
- 11h 30 à 13h 30 : Culture Générale.....coéf.2

Les candidats de l'option éducation non formelle subiront les épreuves ci-après :

- 07h30 à 10h30 : Pédagogie Généralecoéf.3
- 11h 30 à 13h 30 : Culture Générale en langue nationale codifiée....coéf.2

Les épreuves sont notées de 0 à 20 et toute note inférieure à 07/20 est éliminatoire.

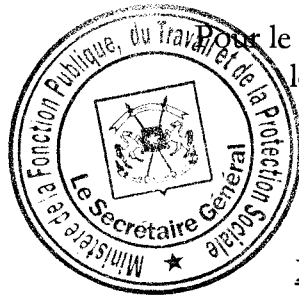
Une moyenne générale au moins égale à 10/20 est exigée pour l'admission.

Les candidats se présenteront devant la salle de composition, munis de la Carte nationale d'identité burkinabè ou du passeport en cours de validité et du nécessaire pour composer.

La durée de la formation est de neuf (09) mois.

Les lieux du déroulement des épreuves écrites seront précisés ultérieurement.

L'appel des candidats est fixé à 06h 30 mn le jour de l'administration des épreuves.



Pour le Ministre et par délégation,
le Secrétaire général

Koudbi SINARE
Chevalier de l'Ordre National

SECRETARIAT GENERAL

AGENCE GENERALE DE
RECRUTEMENT DE L'ETAT

DIRECTION DE L'ORGANISATION DES CONCOURS

Ouagadougou, le 28 APR 2017

N° 17,467 /MFPTPS/SG/AGRE/DOC

**LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE**

COMMUNIQUE

Un concours professionnel pour le recrutement de **cent trois (103)** Elèves Inspecteurs de l'Enseignement du Premier Degré (IEPD), à former à l'Ecole Normale Supérieure de l'Université de Koudougou, est ouvert le **18 juin 2017** dans les centres de Ouagadougou, Bobo-Dioulasso, Koudougou, Fada N'Gourma, Dédougou, Tenkodogo, Ouahigouya, Kaya, Dori, Gaoua, Manga, Ziniaré et Banfora, session de **2017**.

Le nombre de postes se répartit comme suit :

- Inspecteurs de l'Enseignement du Premier Degré (option classique) : **70**
- Inspecteurs de l'Enseignement du Premier Degré (option arabe) : **03**
- Inspecteurs de l'Enseignement du Premier Degré
(Option éducation non formelle) : **30**

A. CONDITIONS DE CANDIDATURE

Peuvent prendre part à ce concours, les Conseillers Pédagogiques Itinérants en activité ou en détachement, âgés de quarante sept (47) ans au plus au 31 décembre 2017, justifiant d'une ancienneté d'au moins cinq (05) ans dans une administration publique de l'Etat dont trois (03) ans de service effectif dans l'emploi de Conseiller Pédagogique Itinérant au 31 décembre 2017.

Peuvent également prendre part à ce concours :

- Les Conseillers Pédagogiques Itinérants titulaires de la licence ou de tout autre diplôme reconnu équivalent et justifier d'au moins deux (02) ans d'ancienneté de service effectif dans l'emploi de Conseiller Pédagogique Itinérant au 31 décembre 2017 ;
- Les Instituteurs Principaux titulaires du Baccalauréat ou de tout autre diplôme reconnu équivalent et justifier d'une ancienneté d'au moins cinq (05) ans de service effectif dans l'emploi d'Instituteur Principal au 31 décembre 2017 ;
- Les Instituteurs Principaux titulaires de la licence ou de tout autre diplôme reconnu équivalent et justifier d'une ancienneté d'au moins trois (03) ans de service effectif dans l'emploi d'Instituteur Principal au 31 décembre 2017 ;

- Les Instituteurs Certifiés titulaires de la licence ou de tout autre diplôme reconnu équivalent et justifier d'une ancienneté d'au moins cinq (05) ans de service effectif dans l'emploi d'Instituteur Certifié au 31 décembre 2017 ;
- Les professeurs certifiés de CEG justifiant d'une ancienneté d'au moins cinq (05) ans dans une administration publique de l'Etat dont trois (03) ans de service effectif dans l'emploi de professeur certifié de CEG au 31 décembre 2017.

Pour les candidats au concours d'élèves Inspecteurs de l'Enseignement du Premier Degré de l'option arabe outre les conditions ci-dessus citées :

- Etre titulaire d'au moins d'un Baccalauréat en arabe ou de tout autre diplôme reconnu équivalent.

En outre, les candidats doivent remplir les conditions d'aptitudes physique et mentale exigées pour l'exercice de l'emploi, notamment :

- avoir une acuité visuelle normale ou après correction s'il y a lieu ;
- n'être pas atteint de surdité ni de bégaiement.

Les agents de la fonction publique d'Etat en cours de formation dans une école de formation professionnelle ou déjà nommés dans un emploi spécifique autre que celui de l'enseignement ne sont pas autorisés à prendre part à ce concours.

Les agents de la fonction publique d'Etat de retour de stage de formation doivent justifier de trois (03) ans de service effectif au 31 décembre 2017 pour compter de la date de reclassement.

En l'absence de l'acte de reversement, les classifications catégorielles entre les agents contractuels et les fonctionnaires sont conservées.

Tout contrevenant aux conditions de candidature s'expose à des sanctions conformément aux textes en vigueur.

B. COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Les dossiers de candidature sont adressés à monsieur le Ministre de la fonction publique, du travail et de la protection sociale sous couvert de la voie hiérarchique. Ils sont centralisés par les Directions des Ressources Humaines (DRH) ou les Directions des Affaires Administratives et Financières (DAAF) dont relèvent les candidats et acheminés à la Direction des Ressources Humaines du Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation (DRH/MENA), les jours ouvrables du **02 au 15 mai 2017** de 07h à 15h 30 mn.

Les dossiers doivent comporter les pièces suivantes :

- une demande manuscrite revêtue d'un timbre fiscal de 200 frs, datée et signée du candidat, indiquant son numéro matricule, son adresse dont le téléphone, ses catégorie et échelle, son emploi et comportant l'avis motivé du supérieur hiérarchique immédiat et du Directeur des Ressources Humaines ou celui du DAAF du ministère dont relève le candidat. Pour l'option éducation non formelle, les candidats doivent préciser la langue nationale codifiée.

- un extrait d'acte de naissance ou toute autre pièce en tenant lieu ;
- un état des services détaillé délivré par le Chef de Circonscription d'Education de Base ou le Directeur de service indiquant que le candidat satisfait aux conditions d'âge et d'ancienneté dans l'emploi ;
- une photocopie légalisée des diplômes exigés (CAF-CPI, CSAP, CAP, Licence, Baccalauréat, CAP-CEG) ou de leurs attestations ;
- une copie de l'acte de reclassement ou d'intégration en qualité de Conseiller Pédagogique Itinérant, d'Instituteur Principal, d'Instituteur Certifié ;
- une copie de la décision d'engagement, de l'acte de reclassement ou de l'arrêté d'intégration pour les Professeurs Certifiés de CEG ;
- une copie de l'arrêté de détachement pour les candidats se trouvant dans cette position ;
- Une copie légalisée du Baccalauréat en arabe ou de l'attestation, pour les candidats de l'option arabe ;
- un certificat médical attestant que le candidat a une acuité visuelle normale ou après correction et n'est pas atteint de surdité ni de bégaiement.

Tout dossier incomplet ou non conforme n'est pas accepté.

C. ADMINISTRATION DES EPREUVES

Les épreuves du concours se déroulent le 18 juin 2017 dans le chef-lieu de région dont relève le candidat selon les horaires ci-après :

- 07h 30 à 11h 30 : Pédagogie Généralecoef.3
- 12h30 à 15h 30 : Culture Générale..... coef.2

Les candidats de l'option arabe subiront les épreuves ci-après :

- 07h 30 à 11h 30 : Pédagogie Généralecoef.3
- 12h30 à 15h 30 : Culture Générale en arabe.....coef.2

Les candidats de l'éducation non formelle subiront les épreuves ci-après :

- 07h 30 à 11h 30 : Pédagogie Généralecoef.3
- 12h30 à 15h 30 : Culture Générale en langue nationale codifiée...coef.2

Les épreuves sont notées de 0 à 20 et toute note inférieure à 07/20 est éliminatoire.

Une moyenne générale au moins égale à 10/20 est exigée pour l'admission.

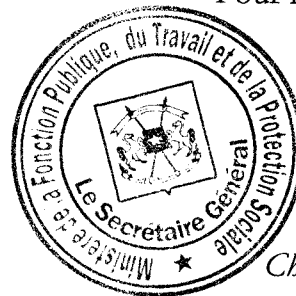
Les candidats se présenteront devant la salle de composition, munis de la Carte nationale d'identité burkinabè ou du passeport en cours de validité et du nécessaire pour composer.

La durée de la formation est de vingt-quatre (24) mois.

Les lieux du déroulement des épreuves écrites seront précisés ultérieurement.

L'appel des candidats est fixé à 06h 30 mn le jour de l'administration des épreuves.

Pour le Ministre et par délégation,
le Secrétaire général



Koudbi SINARE
Chevalier de l'Ordre National

SECRETARIAT GENERAL

AGENCE GENERALE DE
RECRUTEMENT DE L'ETAT

DIRECTION DE L'ORGANISATION DES CONCOURS

Ouagadougou, le 28 APR 2017

N° 17,466 /MFPTPS/SG/AGRE/DOC

**LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE**

COMMUNIQUE

Un concours professionnel pour le recrutement de **soixante huit (68)** Elèves Conseillers Pédagogiques Itinérants (CPI), à former à l'Ecole Normale Supérieure de l'Université de Koudougou, est ouvert le **18 juin 2017** dans les centres de Ouagadougou, Bobo-Dioulasso, Koudougou, Fada N'Gourma, Dédougou, Tenkodogo, Ouahigouya, Kaya, Dori, Gaoua, Manga, Ziniaré et Banfora, session de **2017**.

Le nombre de postes se répartit comme suit :

- Conseillers pédagogiques itinérants (option classique) : **50**
- Conseillers pédagogiques itinérants (option arabe) : **03**
- Conseillers pédagogiques itinérants (option éducation non formelle) : **15**

A. CONDITIONS DE CANDIDATURE

Peuvent prendre part à ce concours les Instituteurs Principaux, en activité ou en détachement âgés de quarante sept (47) ans au plus au 31 décembre 2017 et justifiant d'une ancienneté d'au moins cinq (05) ans dans une administration publique de l'Etat dont trois (03) ans de service effectif dans l'emploi d'Instituteur Principal au 31 décembre 2017.

Peuvent également prendre part à ce concours :

Les Instituteurs Principaux, titulaires de la licence ou de tout autre diplôme reconnu équivalent et justifier de deux (02) ans de service effectif dans l'emploi d'Instituteur principal au 31 décembre 2017 ;

- Les Instituteurs Certifiés titulaires de la licence ou de tout autre diplôme reconnu équivalent et justifier d'une ancienneté d'au moins cinq (05) ans dans une administration publique de l'Etat, dont trois (03) ans de service effectif dans l'emploi d'Instituteur certifié au 31 décembre 2017 ;

- Pour les Conseillers pédagogiques itinérants de l'option arabe, outre les conditions ci-dessus citées :
- Etre titulaire d'au moins du Baccalauréat en arabe ou de tout autre diplôme reconnu équivalent.

En outre, les candidats doivent remplir les conditions d'aptitudes physique et mentale exigées pour l'exercice de l'emploi, notamment :

- avoir une acuité visuelle normale ou après correction s'il y a lieu ;
- n'être pas atteint de surdité ni de bégaiement.

Les agents de la fonction publique d'Etat en cours de formation dans une école de formation professionnelle ou déjà nommés dans un emploi spécifique autre que celui de l'enseignement ne sont pas autorisés à prendre part à ce concours.

Les agents de la fonction publique d'Etat de retour de stage de formation doivent justifier de trois (03) ans de service effectif au 31 décembre 2017 pour compter de la date de reclassement.

En l'absence de l'acte de reversement, les classifications catégorielles entre les agents contractuels et les fonctionnaires sont conservées.

Tout contrevenant aux conditions de candidature s'expose à des sanctions conformément aux textes en vigueur.

B. COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Les dossiers de candidature sont adressés à monsieur le Ministre de la fonction publique, du travail et de la protection sociale sous couvert de la voie hiérarchique. Ils sont centralisés par les Directions des Ressources Humaines (DRH) ou les Directions des Affaires Administratives et Financières (DAAF) dont relèvent les candidats et acheminés à la Direction des Ressources Humaines du Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation (DRH/MENA), les jours ouvrables du **02 au 15 mai 2017** de 07h à 15h 30 mn.

Les dossiers doivent comporter les pièces suivantes :

- une demande manuscrite revêtue d'un timbre fiscal de 200 F datée et signée du candidat, indiquant son numéro matricule, son adresse dont le téléphone, ses catégorie et échelle, son emploi et comportant l'avis motivé du supérieur hiérarchique immédiat et du Directeur des Ressources Humaines ou celui du DAAF du ministère dont relève le candidat. Pour l'option éducation non formelle, les candidats doivent préciser la langue nationale codifiée ;
- un extrait d'acte de naissance ou toute autre pièce en tenant lieu ;
- une copie de l'arrêté d'intégration ou de la décision d'engagement ;
- une copie de l'arrêté de reclassement dans l'emploi en qualité d'Instituteur Principal ou d'Instituteur Certifié ;

- les photocopies légalisées des diplômes exigés (licence, CSAP, CAP) ou de leurs attestations;
- un état des services détaillé délivré par le chef de circonscription d'Education de Base ou le Directeur de service, indiquant que le candidat satisfait aux conditions d'âge et d'ancienneté dans l'emploi ;
- une copie de l'arrêté de détachement pour les candidats se trouvant dans cette position ;
- Une copie légalisée du Baccalauréat en arabe ou de l'attestation, pour les candidats de l'option arabe ;
- Un certificat médical attestant que le candidat a une acuité visuelle normale ou après correction et n'est pas atteint de surdité ni de bégaiement.

Tout dossier incomplet ou non conforme n'est pas accepté.

C. ADMINISTRATION DES EPREUVES

Les épreuves du concours se déroulent le **18 juin 2017** dans le chef-lieu de région dont relève le candidat selon les horaires ci-après :

Les candidats à l'option classique subiront les épreuves ci-après :

- 07h 30 à 10h 30 : Pédagogie Généralecoef.3
- 11h30 à 14h 30 : Culture Générale..... coef.2

Les candidats de l'option arabe subiront les épreuves ci-après :

- 07h 30 à 10h 30 : Pédagogie Généralecoef.3
- 11h30 à 14h 30 : Culture Générale en arabe..... coef.2

Les candidats de l'éducation non formelle subiront les épreuves ci-après :

- 07h 30 à 10h 30 : Pédagogie Généralecoef.3
- 11h30 à 14h 30 : Culture Générale en langue nationale codifiée... coef.2

Les épreuves sont notées de 0 à 20 et toute note inférieure à 07/20 est éliminatoire.

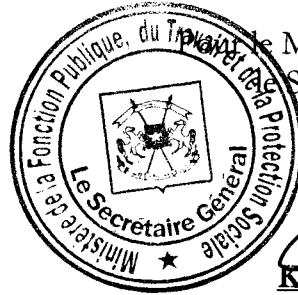
Une moyenne générale au moins égale à 10/20 est exigée pour l'admission.

Les candidats se présenteront devant la salle de composition, munis de la Carte nationale d'identité burkinabè ou du passeport en cours de validité et du nécessaire pour composer.

La durée de la formation est de vingt-quatre (24) mois.

Les lieux du déroulement des épreuves écrites seront précisés ultérieurement.

L'appel des candidats est fixé à 06h 30 mn le jour de l'administration des épreuves.



Le Ministre et par délégation,
Secrétaire général

Koudbi SINARE
Chevalier de l'Ordre National

SECRETARIAT GENERAL

AGENCE GENERALE DE
RECRUTEMENT DE L'ETAT

Ouagadougou, le **28 APR 2017**

DIRECTION DE L'ORGANISATION DES CONCOURS

N° 17,465 /MFPTPS/SG/AGRE/DOC

**LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE**

COMMUNIQUE

Un concours professionnel pour le recrutement de **soixante (60)** élèves Inspecteurs de l'enseignement secondaire à former à l'Ecole normale supérieure de l'Université de Koudougou (ENS/UK), est ouvert **le 18 juin 2017** dans le centre unique de Ouagadougou, session de **2017**.

Le nombre de places mis au concours se répartit comme suit :

Disciplines	Nombre
Education Physique et Sportive	5
Allemand	5
Philosophie	5
Français	6
Mathématiques	6
Anglais	6
Sciences de la Vie et de la Terre	6
Sciences Physiques	5
Histoire-Géographie	6
Enseignement Technique et Professionnel Tertiaire	5
Enseignement Technique et Professionnel Industriel	5
Total	60

A- CONDITIONS DE CANDIDATURE

Peuvent faire acte de candidature à ce concours, les conseillers pédagogiques de l'enseignement secondaire en activité ou en détachement, âgés de quarante-sept (47) ans au plus au 31 décembre 2017 et titulaires du CAFCPES et justifiant d'une ancienneté d'au moins cinq (05) ans dans l'administration publique dont trois (03) ans de service effectif en qualité de conseiller pédagogique de l'enseignement secondaire au 31 décembre 2017.

En outre, les candidats doivent remplir les conditions d'aptitudes physique et mentale exigées pour l'exercice de l'emploi, notamment :

- avoir une acuité visuelle normale ou après correction s'il y a lieu ;
- n'être pas atteint de surdité ni de bégaiement.

Les fonctionnaires en cours de formation dans une école de formation professionnelle ne sont pas autorisés à prendre part à ce concours.

Les agents de la fonction publique d'Etat de retour de stage de formation doivent justifier de trois (03) ans de service effectif au 31 décembre 2017 pour compter de la date de reclassement.

En l'absence de l'acte de reversement, les classifications catégorielles entre les agents contractuels et les fonctionnaires sont conservées.

Tout contrevenant aux conditions de candidature s'expose à des sanctions conformément aux textes en vigueur.

B- COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Les dossiers de candidature sont adressés à monsieur le Ministre de la fonction publique, du travail et de la protection sociale sous couvert de la voie hiérarchique. Ils sont centralisés par les Directions des Ressources Humaines (DRH) ou les Directions des Affaires Administratives et Financières (DAAF) dont relèvent les candidats et acheminés à la Direction des Ressources Humaines du Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation (DRH/MENA), les jours ouvrables du **02 au 15 mai 2017** de 07h à 15h 30 mn.

Les dossiers doivent comporter les pièces suivantes :

- une demande manuscrite revêtue d'un timbre fiscal de 200 Francs CFA, datée et signée par le candidat et précisant son numéro matricule, ses catégorie et échelle, son emploi, son option, son adresse dont le téléphone; comportant les avis motivés du supérieur hiérarchique immédiat du candidat, du Directeur régional et du Directeur chargé des Ressources Humaines du Ministère ou de l'institution dont relève le candidat ;
- un certificat médical attestant que le candidat a une acuité visuelle normale ou après correction et n'est pas atteint de surdité ni de bégaiement ;
- un extrait d'acte de naissance ou de jugement supplétif en tenant lieu ;
- une photocopie légalisée du diplôme du Certificat d'Aptitude aux Fonctions de Conseiller Pédagogique de l'Enseignement Secondaire (CAFCPES) ou de la photocopie légalisée de son attestation;
- une photocopie de l'arrêté d'intégration ou de titularisation, de l'acte de reclassement ou de la décision d'engagement accompagnée du certificat de prise de service;
- une attestation de services délivrée par le Directeur des ressources humaines indiquant que le candidat remplit les conditions d'âge et d'ancienneté ;
- une copie de l'arrêté de détachement pour les candidats se trouvant dans cette situation.

Tout dossier incomplet ou non conforme n'est pas accepté.

C- ADMINISTRATION DES EPREUVES

Les épreuves se déroulent le **18 juin 2017** selon les horaires ci-dessous :

- 07h30 à 11h 30 : Epreuve de pédagogie appliquée Coef. 3.
- 12h 30 à 16h 30 : Epreuve de pédagogie générale Coef. 2.

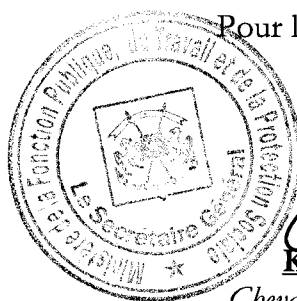
Chaque épreuve est notée de 0 à 20 et toute note inférieure à 07/20 est éliminatoire.
Une moyenne générale au moins égale à 10/20 est exigée pour l'admission.

La durée de la formation est de vingt-quatre (21) mois.

Les candidats se présenteront devant la salle de composition, munis de la Carte nationale d'identité burkinabè ou du passeport en cours de validité et du nécessaire pour composer.

Le lieu du déroulement des épreuves écrites sera précisé ultérieurement.

L'appel des candidats est fixé à 06h 30 mn le jour de l'administration des épreuves.



Pour le Ministre et par délégation,
le Secrétaire général

Koudbi SINARE

Chevalier de l'Ordre National

SECRETARIAT GENERAL

AGENCE GENERALE DE
RECRUTEMENT DE L'ETAT

DIRECTION DE L'ORGANISATION DES CONCOURS

Ouagadougou, le 28 APR 2017

N° 17,464 /MFPTPS/SG/AGRE/DOC

**LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE**

COMMUNIQUE

Un concours professionnel pour le recrutement de **cent-dix (110)** élèves conseillers pédagogiques de l'enseignement secondaire à former à l'Ecole Normale Supérieure de l'Université de Koudougou (ENS/UK), est ouvert le **18 juin 2017** dans le centre unique de Ouagadougou, session de 2017.

Le nombre de places mis au concours se répartit comme suit :

Disciplines	Nombre
Education Physique et Sportive	10
Allemand	9
Philosophie	9
Français	14
Mathématiques	10
Anglais	10
Sciences de la Vie et de la Terre	12
Sciences Physiques	10
Histoire-Géographie	12
Enseignement Technique et Professionnel Tertiaire	7
Enseignement Technique et Professionnel Industriel	7
Total	110

A- CONDITIONS DE CANDIDATURE

Peuvent faire acte de candidature à ce concours, les professeurs certifiés des lycées et collèges en activité ou en détachement âgés de quarante-sept (47) ans au plus au 31 décembre 2017, titulaires du CAPES ou du CAPET et justifiant d'une ancienneté d'au moins cinq (05) ans dans l'administration publique dont trois (03) ans de service effectif dans l'emploi de professeur certifié des lycées et collèges au 31 décembre 2017.

En outre, les candidats doivent remplir les conditions d'aptitudes physique et mentale exigées pour l'exercice de l'emploi, notamment :

- avoir une acuité visuelle normale ou après correction s'il y a lieu ;
- n'être pas atteint de surdité ni de bégaiement.

Les agents de la fonction publique d'Etat en cours de formation dans une école de formation professionnelle ne sont pas autorisés à prendre part à ce concours.

Les agents de la fonction publique d'Etat de retour de stage de formation doivent justifier de trois (03) ans de service effectif au 31 décembre 2017 pour compter de la date de reclassement.

Tout contrevenant aux conditions de candidature s'expose à des sanctions conformément aux textes en vigueur.

B- COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Les dossiers de candidature sont adressés à monsieur le Ministre de la fonction publique, du travail et de la protection sociale sous couvert de la voie hiérarchique. Ils sont centralisés par les Directions des Ressources Humaines (DRH) ou les Directions des Affaires Administratives et Financières (DAAF) dont relèvent les candidats et acheminés à la Direction des Ressources Humaines du Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation (DRH/MENA), les jours ouvrables **du 02 au 15 mai 2017** de 07h à 15h 30 mn.

Les dossiers doivent comporter les pièces suivantes :

- une demande manuscrite revêtue d'un timbre fiscal de 200 Francs CFA, datée et signée par le candidat et précisant son numéro matricule, ses catégorie et échelle, son emploi son option, son adresse dont le téléphone; comportant les avis motivés du supérieur hiérarchique immédiat du candidat, du Directeur régional et du Directeur chargé des Ressources Humaines du Ministère ou de l'institution dont relève le candidat ;
- un certificat médical attestant que le candidat a une acuité visuelle normale ou après correction et n'est pas atteint de surdité ni de bégaiement ;
- un extrait d'acte de naissance ou de jugement supplétif en tenant lieu ;
- une photocopie légalisée du diplôme du CAPES ou du CAPET ou de la photocopie légalisée de l'attestation;
- une photocopie de l'arrêté d'intégration ou de titularisation, de l'acte de reclassement ou de la décision d'engagement accompagnée du certificat de prise de service;
- un état de service donnant le détail des années effectives d'enseignement signé par le chef d'établissement ou le Directeur de service et contresigné par le Directeur régional ;
- une attestation de service délivrée par le Directeur des ressources humaines indiquant que le candidat remplit les conditions d'âge et d'ancienneté ;

- une copie de l'arrêté de détachement pour les candidats se trouvant dans cette situation.

Tout dossier incomplet ou non conforme n'est pas accepté.

C- ADMINISTRATION DES EPREUVES

Les épreuves se déroulent le **18 juin 2017** selon les horaires ci-dessous :

- 07h30 à 11h30 : Epreuve de pédagogie appliquéeCoef. 3.
- 12h 30 à 16h 30 : Epreuve de pédagogie généraleCoef. 2.

Chaque épreuve est notée de 0 à 20 et toute note inférieure à 07/20 est éliminatoire.

Une moyenne générale au moins égale à 10/20 est exigée pour l'admission.

La durée de la formation est de vingt-quatre (24) mois.

Les candidats se présenteront devant la salle de composition, munis de la Carte nationale d'identité burkinabè ou du passeport en cours de validité et du nécessaire pour composer.

Le lieu du déroulement des épreuves écrites sera précisé ultérieurement.

L'appel des candidats est fixé à 06h 30 mn le jour de l'administration des épreuves.

Pour le Ministre et par délégation,
le Secrétaire général



Koudbi SINARE
Chevalier de l'Ordre National

SECRETARIAT GENERAL

AGENCE GENERALE DE
RECRUTEMENT DE L'ETAT

DIRECTION DE L'ORGANISATION DES CONCOURS

Ouagadougou, le 28 APR 2017

N° 17.463 /MFPTPS/SG/AGRE/DOC

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

COMMUNIQUE

Un concours professionnel pour le recrutement de trente (30) élèves professeurs certifiés des lycées et collèges titulaires du CAET à former à l'Ecole normale supérieure de l'Université de Koudougou (ENS/UK), est ouvert le 18 juin 2017 dans le centre unique de Ouagadougou, session de 2017.

Le nombre de places mis au concours se répartit comme suit :

Disciplines	Nombres de postes
Construction Mécanique	03
Secrétariat bureautique	03
Génie civil	05
Electronique	03
Electrotechnique	03
Carrière sanitaire	02
Broderie	02
Tissage	02
Coupe couture	02
Hôtellerie restauration	02
Informatique	03
TOTAL	30

A- CONDITIONS DE CANDIDATURE

Peuvent faire acte de candidature à ce concours, les professeurs certifiés des collèges d'enseignement général et technique en activité ou en détachement, âgés de quarante-sept (47) ans au plus au 31 décembre 2017, titulaires du CAET, justifiant d'une ancienneté d'au moins cinq (05) ans dans l'administration publique dont trois (03) ans de service effectif dans l'emploi de professeur certifié des collèges d'enseignement général et technique au 31 décembre 2017.

En outre, les candidats doivent remplir les conditions d'aptitudes physique et mentale exigées pour l'exercice de l'emploi, notamment :

- avoir une acuité visuelle normale ou après correction s'il y a lieu ;
- n'être pas atteint de surdité ni de bégaiement.

Les agents de la fonction publique d'Etat en cours de formation dans une école de formation professionnelle ne sont pas autorisés à prendre part à ce concours.

Les agents de la fonction publique d'Etat de retour de stage de formation doivent justifier de trois (03) ans de service effectif au 31 décembre 2017 pour compter de la date de reclassement.

En l'absence de l'acte de reversement, les classifications catégorielles entre les agents contractuels et les fonctionnaires sont conservées.

Tout contrevenant aux conditions de candidature s'expose à des sanctions conformément aux textes en vigueur.

B- COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Les dossiers de candidature sont adressés à monsieur le Ministre de la fonction publique, du travail et de la protection sociale sous couvert de la voie hiérarchique. Ils sont centralisés par les Directions des Ressources Humaines (DRH) ou les Directions des Affaires Administratives et Financières (DAAF) dont relèvent les candidats et acheminés à la Direction des Ressources Humaines du Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation (DRH/MENA), les jours ouvrables du **02 au 15 mai 2017** de 07h à 15h 30 mn.

Les dossiers doivent comporter les pièces suivantes :

- une demande manuscrite revêtue d'un timbre fiscal de 200 Francs CFA, datée et signée par le candidat et précisant son numéro matricule, ses catégorie et échelle, son emploi et son adresse dont le téléphone; comportant les avis motivés du supérieur hiérarchique immédiat du candidat, du Directeur régional et du Directeur chargé des Ressources Humaines du Ministère ou de l'institution dont relève le candidat ;
- un certificat médical indiquant que le candidat a une acuité visuelle normale ou après correction et n'est pas atteint de surdité ni de bégaiement ;
- un extrait d'acte de naissance ou de jugement supplétif en tenant lieu ;
- une photocopie légalisée du diplôme du CAET ou une photocopie de l'arrêté d'admission au CAET ou une photocopie légalisée de l'attestation ;
- une photocopie de l'arrêté d'intégration ou de titularisation, de l'acte de reclassement ou de la décision d'engagement accompagnée du certificat de prise de service;
- un état de services donnant le détail des années effectives d'enseignement délivré par le chef d'établissement et contresigné par le Directeur régional ;
- Une attestation de service délivrée par le Directeur des ressources humaines indiquant que le candidat remplit les conditions d'âge et d'ancienneté ;
- une copie de l'arrêté de détachement pour les candidats se trouvant dans cette situation.

Tout dossier incomplet ou non conforme n'est pas accepté.

C- ADMINISTRATION DES EPREUVES

Les épreuves se déroulent le **18 juin 2017** selon les horaires ci-dessous :

- 07h 30 à 11h 30 : Epreuve de Spécialité..... Coef. 03
- 12h30 à 16h 30 : Epreuve de Pédagogie générale Coef. 02

Chaque épreuve est notée de 0 à 20 et toute note inférieure à 07/20 est éliminatoire.

Une moyenne générale au moins égale à 10/20 est exigée pour l'admission.

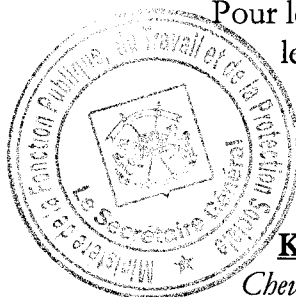
La durée de la formation est de vingt-quatre (24) mois.

Les candidats se présenteront devant la salle de composition, munis de la Carte nationale d'identité burkinabè ou du passeport en cours de validité et du nécessaire pour composer.

Le lieu du déroulement des épreuves écrites sera précisé ultérieurement.

L'appel des candidats est fixé à 06h 30 mn le jour de l'administration des épreuves.

Pour le Ministre et par délégation,
le Secrétaire général



Koudbi SINARE

Chevalier de l'Ordre National

SECRETARIAT GENERAL

AGENCE GENERALE DE
RECRUTEMENT DE L'ETAT

DIRECTION DE L'ORGANISATION DES CONCOURS

Ouagadougou, le 28 APR 2017

N° 17,462 /MFPTPS/SG/AGRE/DOC

**LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE**

COMMUNIQUE

Un concours professionnel pour le recrutement de **cent vingt (120)** élèves professeurs certifiés des lycées et collèges, titulaires du CAP-CEG à former à l'Ecole normale supérieure de l'Université de Koudougou (ENS/UK) est ouvert le **18 juin 2017** dans le centre unique de Ouagadougou, session de **2017**.

Le nombre de places mis au concours se répartit comme suit :

Disciplines	Nombre de postes
Français	20
Anglais	17
Histoire-Géographie	17
Maths	17
SVT	17
Sciences physiques	17
EPS	15
TOTAL	120

A- CONDITIONS DE CANDIDATURE

Peuvent faire acte de candidature à ce concours, les professeurs certifiés des collèges d'enseignement général et technique en activité ou en détachement, âgés de quarante-sept (47) ans au plus au 31 décembre 2017, titulaires du CAP-CEG, justifiant d'une ancienneté d'au moins cinq (05) ans dans l'administration publique dont trois (03) ans de service effectif dans l'emploi de professeur certifié des collèges d'enseignement général et technique au 31 décembre 2017.

En outre, les candidats doivent remplir les conditions d'aptitudes physique et mentale exigées pour l'exercice de l'emploi, notamment :

- avoir une acuité visuelle normale ou après correction s'il y a lieu ;
- n'être pas atteint de surdité ni de bégaiement.

Les agents de la fonction publique d'Etat en cours de formation dans une école de formation professionnelle ne sont pas autorisés à prendre part à ce concours.

Les agents de la fonction publique d'Etat de retour de stage de formation doivent justifier de trois (03) ans de service effectif au 31 décembre 2017 pour compter de la date de reclassement.

En l'absence de l'acte de reversement, les classifications catégorielles entre les agents contractuels et les fonctionnaires sont conservées.

Tout contrevenant aux conditions de candidature s'expose à des sanctions conformément aux textes en vigueur.

B- COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Les dossiers de candidature sont adressés à monsieur le Ministre de la fonction publique, du travail et de la protection sociale sous couvert de la voie hiérarchique. Ils sont centralisés par les Directions des Ressources Humaines (DRH) ou les Directions des Affaires Administratives et Financières (DAAF) dont relèvent les candidats et acheminés à la Direction des Ressources Humaines du Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation (DRH/MENA), les jours ouvrables du **02 au 15 mai 2017** de 07h à 15h 30 mn.

Les dossiers doivent comporter les pièces suivantes :

- une demande manuscrite revêtue d'un timbre fiscal de 200 Francs CFA, datée et signée par le candidat et précisant son numéro matricule, ses catégorie et échelle, son emploi et son adresse dont le téléphone; comportant les avis motivés du supérieur hiérarchique immédiat du candidat, du Directeur régional et du Directeur chargé des Ressources Humaines du Ministère ou de l'institution dont relève le candidat ;
- un certificat médical indiquant que le candidat a une acuité visuelle normale ou après correction et n'est pas atteint de surdité ni de bégaiement ;
- un extrait d'acte de naissance ou de jugement supplétif en tenant lieu ;
- une photocopie légalisée du diplôme du CAP-CEG ou la photocopie de l'arrêté d'admission au CAP-CEG ou une photocopie légalisée de l'attestation ;
- une photocopie de l'arrêté d'intégration ou de titularisation, de l'acte de reclassement ou de la décision d'engagement accompagnée du certificat de prise de service;
- un état des services donnant le détail des années effectives d'enseignement délivré par le chef d'établissement ou le directeur de service et contresigné par le Directeur régional ;
- une attestation de service délivrée par le Directeur des ressources humaines indiquant que le candidat remplit les conditions d'âge et d'ancienneté ;

- une copie de l'arrêté de détachement pour les candidats se trouvant dans cette situation.

Tout dossier incomplet ou non conforme n'est pas accepté.

C- ADMINISTRATION DES EPREUVES

Les épreuves se déroulent le **18 juin 2017** selon les horaires ci-dessous :

- 07h 30 à 11h 30 : Epreuve de Spécialité..... Coef. 03
- 12h30 à 16h 30 : Epreuve de pédagogie générale Coef. 02

Les candidats de l'option Histoire-Géographie et Sciences physiques sont informés qu'ils composent dans chacune des disciplines.

Chaque épreuve est notée de 0 à 20 et toute note inférieure à 07/20 est éliminatoire.
Une moyenne générale au moins égale à 10/20 est exigée pour l'admission.

Les candidats à l'option éducation physique et sportive subissent en outre une épreuve physique et sportive de coefficient 01 le **19 juin 2017** et portent sur :

- Une course de 100 m et 1000 m pour les hommes ;
- Une course de 80 m et 800 m pour les femmes ;
- Saut ou Lancer au choix pour les deux (02) sexes.

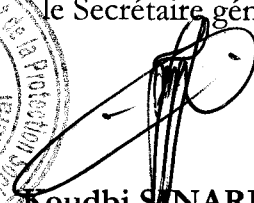
La durée de la formation est de vingt-quatre (24) mois.

Les candidats se présenteront devant la salle de composition, munis de la Carte nationale d'identité burkinabè ou du passeport en cours de validité et du nécessaire pour composer.

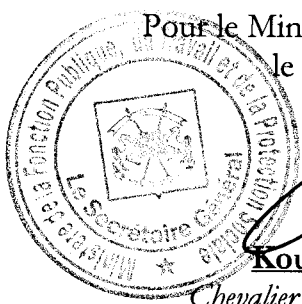
Le lieu du déroulement des épreuves écrites et sportives sera précisé ultérieurement.

L'appel des candidats est fixé à 06h 30 mn le jour de l'administration des épreuves.

Pour le Ministre et par délégation,
le Secrétaire général



Koudbi SINARE
Chevalier de l'Ordre National



SECRETARIAT GENERAL

AGENCE GENERALE DE
RECRUTEMENT DE L'ETAT

DIRECTION DE L'ORGANISATION DES CONCOURS

Ouagadougou, le 28 APR 2017

N° 17.461 /MFPTPS/SG/AGRE/DOC

**LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE**

COMMUNIQUE

Un examen professionnel pour le reclassement en B1 de Professeurs des collèges d'enseignement général et technique, option Education Physique et Sportive est ouvert les **18 et 19 juin 2017** dans le centre unique de Ouagadougou, session de 2017.

A- CONDITIONS DE CANDIDATURE

Peuvent faire acte de candidature à cet examen, les Maîtres d'Education Physique et Sportive de catégorie B échelle 2 ou 3, en activité ou en détachement, titulaires du CAMEPS justifiant d'une ancienneté d'au moins cinq (05) ans dans l'administration publique dont trois (03) ans de service effectif en cette qualité au 31 décembre 2017.

En outre, les candidats doivent remplir les conditions d'aptitudes physique et mentale exigées pour l'exercice de l'emploi, notamment :

- avoir une acuité visuelle normale ou après correction s'il y a lieu ;
- n'être pas atteint de surdité ni de bégaiement.

Les agents de la fonction publique d'Etat en cours de formation dans une école professionnelle ne sont pas autorisés à prendre part à cet examen.

Les agents de la fonction publique d'Etat de retour de stage de formation doivent justifier de trois (03) ans de service effectif au 31 décembre 2017 pour compter de la date de reclassement.

En l'absence de l'acte de reversement, les classifications catégorielles entre les agents contractuels et les fonctionnaires sont conservées.

Tout contrevenant aux conditions de candidature s'expose à des sanctions conformément aux textes en vigueur.

B- COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Les dossiers de candidature sont adressés à monsieur le Ministre de la fonction publique, du travail et de la protection sociale sous couvert de la voie hiérarchique. Ils sont centralisés par les Directions des Ressources Humaines (DRH) ou les Directions des Affaires Administratives et Financières (DAAF) dont relèvent les candidats et acheminés à la Direction des Ressources Humaines du Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation (DRH/MENA), les jours ouvrables du **02 au 15 mai 2017** de 07h à 15h 30 mn.

Les dossiers doivent comporter les pièces suivantes :

- une demande manuscrite revêtue d'un timbre fiscal de 200 Francs CFA, datée et signée par le candidat et précisant son numéro matricule, ses catégorie et échelle, son emploi et son adresse dont le téléphone; comportant les avis motivés du supérieur hiérarchique immédiat du candidat, du Directeur régional et du Directeur chargé des Ressources Humaines du Ministère ou de l'institution dont relève le candidat ;
- un certificat médical attestant que le candidat a une acuité visuelle normale ou après correction et n'est pas atteint de surdité ni de bégaiement ;
- un extrait d'acte de naissance ou de jugement supplétif en tenant lieu ;
- une photocopie légalisée du diplôme du CAMEPS ou une photocopie légalisée de l'attestation ;
- une photocopie de l'arrêté d'intégration ou de titularisation, de l'acte de reclassement ou de la décision d'engagement accompagnée du certificat de prise de service;
- une photocopie de l'arrêté de détachement pour les candidats se trouvant dans cette position ;
- un état de services donnant le détail des années effectives d'enseignement signé par le chef d'établissement ou le directeur de service et contresigné par le Directeur régional ;
- une attestation de service délivrée par le Directeur des ressources humaines indiquant que le candidat remplit les conditions d'ancienneté.

Tout dossier incomplet ou non conforme n'est pas accepté.

C- ADMINISTRATION DES EPREUVES

L'examen comporte des épreuves d'admissibilité et des épreuves pratiques d'admission.

Les épreuves d'admissibilité se composent des épreuves physique et sportive et des épreuves écrites.

Les épreuves écrites se déroulent le **18 juin 2017** selon les horaires suivants :

07 h30 – 10h30 : Epreuve de pédagogie appliquée.....coef.03

11h30 – 13 h30 : Epreuve de pédagogie générale..... coef.02

Les épreuves physique et sportive (coefficient 01) se déroulent le **19 juin 2017** et portent sur :

- Une course de 100m et 1000m pour les hommes ;
- Une course de 80m et 800m pour les femmes ;
- Saut ou lancé au choix pour les deux (02) sexes.

Les épreuves sont notées de 0 à 20 et toute note inférieure à 07/20 est éliminatoire.

Une moyenne générale au moins égale à 10/20 est exigée tant pour l'admissibilité que pour l'admission.

L'admissibilité se fera sur la base de la moyenne des épreuves écrites et des épreuves physiques et sportives.

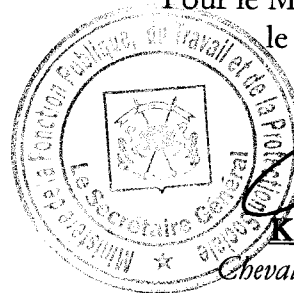
Les épreuves pratiques d'admission consistent en la présentation d'une (01) leçon d'éducation physique et sportive d'une (01) heure dans une classe, suivie d'un entretien d'une (01) heure au maximum avec le jury.

Les candidats se présenteront devant la salle de composition, munis de la Carte nationale d'identité burkinabè ou du passeport en cours de validité et du nécessaire pour composer.

Les lieux de déroulement des épreuves écrites et sportives seront précisés ultérieurement.

L'appel des candidats est fixé à 06h 30 mn le jour de l'administration des épreuves.

Pour le Ministre et par délégation,
le Secrétaire général



Koudbi SINARE
Chevalier de l'Ordre National

SECRETARIAT GENERAL

AGENCE GENERALE DE
RECRUTEMENT DE L'ETAT

DIRECTION
DE L'ORGANISATION DES CONCOURS

Ouagadougou, le 28 APR 2017

N° 17,460 /MFPTPS/SG/AGRE/DOC

**LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE**

COMMUNIQUE

Un examen professionnel pour le reclassement en A1 de Professeurs certifiés des lycées et collèges, option Education Physique et Sportive est ouvert les **18 et 19 juin 2017** dans le centre unique de Ouagadougou, session de 2017.

A- CONDITIONS DE CANDIDATURE

Peuvent faire acte de candidature à cet examen :

- les professeurs Adjoints d'Education Physique et Sportive de catégorie A échelle 2 ou 3, en activité ou en détachement, titulaires du CAPAEPS justifiant d'une ancienneté d'au moins cinq (05) ans dans l'administration publique dont trois (03) ans de service effectif en cette qualité au 31 décembre 2017 ;
- les professeurs d'Education Physique et Sportive de catégorie A échelle 2 ou 3 en activité ou en détachement, titulaires du CAPEPS justifiant d'une ancienneté d'au moins cinq (05) ans dans l'administration publique dont trois (03) ans de service effectif en cette qualité au 31 décembre 2017.

En outre, les candidats doivent remplir les conditions d'aptitudes physique et mentale exigées pour l'exercice de l'emploi, notamment :

- avoir une acuité visuelle normale ou après correction s'il y a lieu ;
- n'être pas atteint de surdité, ni de bégaiement.

Les agents de la fonction publique d'Etat en formation dans une école professionnelle ne sont pas autorisés à prendre part à cet examen.

Les agents de la fonction publique d'Etat de retour de stage de formation doivent justifier de trois (03) ans de service effectif au 31 décembre 2017 pour compter de la date de reclassement.

En l'absence de l'acte de reversement, les classifications catégorielles entre les agents contractuels et les fonctionnaires sont conservées.

Tout contrevenant aux conditions de candidature s'expose à des sanctions conformément aux textes en vigueur.

B- COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Les dossiers de candidature sont adressés à monsieur le Ministre de la fonction publique, du travail et de la protection sociale sous couvert de la voie hiérarchique. Ils sont centralisés par les Directions des Ressources Humaines (DRH) ou les Directions des Affaires Administratives et Financières (DAAF) dont relèvent les candidats et acheminés à la Direction des Ressources Humaines du Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation (DRH/MENA), les jours ouvrables du **02 au 15 mai 2017** de 07h à 15h 30 mn.

Les dossiers doivent comporter les pièces suivantes :

- une demande manuscrite revêtue d'un timbre fiscal de 200 Francs CFA, datée et signée par le candidat et précisant son numéro matricule, ses catégorie et échelle, son emploi et son adresse dont le téléphone; comportant les avis motivés du supérieur hiérarchique immédiat du candidat, du Directeur régional et du Directeur chargé des Ressources Humaines du Ministère ou de l'institution dont relève le candidat ;
- un certificat médical attestant que le candidat a une acuité visuelle normale ou après correction et n'est pas atteint de surdit   ni de b  gaiement ;
- un extrait d'acte de naissance ou de jugement suppl  tif en tenant lieu ;
- une photocopie l  galis  e du dipl  me de CAPAEPS ou CAPEPS ou une photocopie l  galis  e de l'attestation ;
- une photocopie de l'arr  t   d'int  gration ou de titularisation, de l'acte de reclassement ou de la d  cision d'engagement accompagn  e du certificat de prise de service;
- une photocopie de l'arr  t   de d  tachement pour les candidats se trouvant dans cette position ;
- un   tat des services donnant le d  tail des ann  es effectives d'enseignement sign   par le chef d'  tablissement ou le directeur de service et contresign   par le Directeur R  gional ;
- une attestation de service d  livr  e par le Directeur des Ressources humaines indiquant que le candidat remplit les conditions d'anciennet  .

Tout dossier incomplet ou non conforme n'est pas accept  .

C- ADMINISTRATION DES EPREUVES

L'examen comporte des   preuves d'admissibilit   et des   preuves pratiques d'admission.

Les épreuves d'admissibilité se composent des épreuves physique et sportive et des épreuves écrites.

Les épreuves écrites se déroulent le **18 juin 2017** selon les horaires suivants :

07h30 à 10h30 : Epreuve de pédagogie appliquée.....coef.03

11h30 à 13h30 : Epreuve de pédagogie générale.....coef.02

Les épreuves physique et sportive (coefficient 01) se déroulent le **19 juin 2017** et porteront sur :

- Une course de 100m et 1000m pour les hommes ;
- Une course de 80m et 800m pour les femmes ;
- Saut ou lancer au choix pour les deux (02) sexes.

Les épreuves sont notées de 0 à 20 et toute note inférieure à 7/20 est éliminatoire.

Une moyenne générale au moins égale à 10/20 est exigée tant pour l'admissibilité que pour l'admission.

L'admissibilité se fera sur la base de la moyenne des épreuves écrites et des épreuves physique et sportive.

Les épreuves pratiques d'admission consistent en la présentation d'une (01) leçon d'éducation physique et sportive d'une (01) heure dans une classe, suivie d'un entretien d'une (01) heure au maximum avec le jury.

Les candidats se présenteront devant la salle de composition, munis de la Carte nationale d'identité burkinabè ou du passeport en cours de validité et du nécessaire pour composer.

Les lieux du déroulement des épreuves écrites et sportives seront précisés ultérieurement.

L'appel des candidats est fixé à 06h 30 mn le jour de l'administration des épreuves.

Pour le Ministre et par délégation,
Le Secrétaire général



Koudbi SINARE
Chevalier de l'Ordre National

